



## GPA : la France ne fera pas appel

[Marie-Joëlle GROS](#) 27 juin 2014 à 18:56



Des bébés dans une maternité. (Photo Miguel Alvarez. AFP)

### **Identité. Paris accepte la décision de la CEDH, ouvrant la voie à la reconnaissance d'enfants nés de mères porteuses.**

Dont acte. La France ne fera pas appel : les arrêts rendus jeudi par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) vont donc obliger les juges français à reconnaître les enfants nés d'une mère porteuse à l'étranger ([lire Libération de vendredi](#)), a annoncé la secrétaire d'Etat à la famille, Laurence Rossignol vendredi, à l'Assemblée, alors que reprenaient les débats sur la proposition de loi sur l'autorité parentale.

**Epilogue.** Cette annonce signifie que la jurisprudence hexagonale sur la gestation pour autrui (GPA), interdite en France, est dans l'obligation d'évoluer. Depuis un arrêt de la Cour de cassation de 2011, les enfants nés d'une GPA à l'étranger étaient privés de carte d'identité et les parents se voyaient refuser la reconnaissance de la filiation au motif qu'ils avaient «fraudé».

Cet épilogue heureux solde quatorze années de combat judiciaire mené par les époux Mennesson, parents de Valentina et Fiorella, des jumelles nées en Californie en 2000, et les Labassee, dont la fille, Juliette, a vu le jour en 2001 dans le Minnesota. A travers ces deux arrêts, la CEDH contredit la France en estimant qu'un Etat européen ne peut pas refuser d'accorder sa nationalité et ses liens juridiques de filiation à un enfant né d'une GPA, a fortiori quand l'un des deux parents (c'est le cas pour les pères Mennesson et Labassee) est le géniteur.

Ce coup de tonnerre a évidemment déclenché les foudres de tous ceux qui prédisent la légalisation prochaine de la GPA en France. Ce n'est pourtant pas le sujet, la Cour européenne rappelant même que la France a le droit de faire le choix d'interdire la GPA sur son sol.

«**Masques**». Qu'important les nuances, *«les masques sont tombés, le gouvernement soutient les actions reconnaissant les mères porteuses»*, a vociféré vendredi le député UMP Philippe Gosselin. Dans cette interprétation outrancière, les ultras de l'UMP et la Manif pour tous sont rejoints par des féministes - Sylviane Agacinski ou Marie-Josèphe Bonnet - qui voient dans ces arrêts un pas de plus vers la *«marchandisation des corps»*. La cour, elle, ne parle que du sort des enfants.